

## Réunion de Quartier N°2 (Moulin à vent, Massenet, Pagnol du 07/06/2023

Participants : 19

Lors de la précédente réunion le 5 octobre 2022 toutes les questions ou presque des riverains ont trouvé réponses lors de la réunion.

Le problème des aboiements et des crottes reste difficile à endiguer.

M. Le Maire tient à revenir sur la rue Massenet dont le projet de sens unique a été mis en suspend pour travailler sur des travaux de plus grande ampleur avec le département. En effet un projet de requalification de l'avenue Jean Moulin en cours englobera la rue Massenet.

Sur des questionnements de personnes absentes, M. le Maire apporte l'information qu'un aménagement est en cours sur le terrain municipal de la rue Louis Aragon. Un parking côté M. et Mme Laurichesse / Ghorra ainsi qu'un parc végétalisé côté M. et Mme Palaysi sont en préparation.

L'entreprise Razel Bec entreprend en ce moment des travaux de consolidation des tènements à l'arrière des logements sociaux de l'impasse de la Lène pour le compte d'Herault Logement.

### La parole est à l'assemblée.

- Le problème de stationnement de l'avenue Jean Moulin est soulevé car, par le fait de mauvais conducteurs, la circulation est difficile. M. le Maire précise qu'il suffit de la part de tous d'un peu de bonne volonté et de courtoisie. Les véhicules stationnés permettent une régulation de la vitesse. M. le Maire précise qu'un projet de réaménagement de cette Départementale est en cours avec les services du Département. (Plus d'informations dans le paragraphe plus bas)

- Il est remonté qu'au niveau du N°24 de l'Avenue Jean Moulin (entrée d'Abeilhan côté Servian) qu'une vitesse excessive des motos comme des autos est constatée et que le ralentisseur ne sert à rien. Il est vrai que en entrant dans le village les véhicules se servent de cette portion pour décélérer progressivement jusqu'au ralentisseur qui est très efficace. Il est certain qu'une très petite minorité, comme partout, ne respecte rien.

A ce sujet M. le Maire rappelle qu'il s'agit là de problèmes liés au Code de la Route et qu'il n'est pas compétent en la matière. Seule la gendarmerie peut contrôler ce genre d'infraction. Le Maire ne peut qu'exercer son rôle de police administrative en mettant en place des mesures de sécurité routière comme limiter la vitesse à 30 km/h, mettre des stops ou des ralentisseurs aux endroits dangereux. Ce qui est déjà fait.

- Plusieurs membres de l'assemblée se plaignent des véhicules de la famille Paderq stationnés sur le trottoir de l'avenue Jean Moulin obligeant piétons et poussettes à passer sur la route pour circuler à ce niveau. M. le Maire fera intervenir l'ASVP.

- La rue du moulin à vent est empruntée par des gros camions de livraison qui causent des dégâts sur la voirie. Une réflexion est menée pour interdire la circulation aux poids lourds.

### Informations municipales

#### **Extinction Eclairage Public :**

M. le Maire précise que cette mesure inévitable devrait faire économiser plus de 20.000€ par an. A ce titre il indique les diverses consommations du 1<sup>er</sup> tr 2023.

Gaz : Conso 1<sup>er</sup> tr 2022 60981 KW/h pour 3337 €

Conso 1<sup>er</sup> tr 2023 60409 KW/h (-14%) pour 13341€ (+300%)

Elec : Conso 1<sup>er</sup> tr 2022 53379 Kw/h pour 9648 €

Conso 1er tr 2023 24950 KW/h (-64%) pour 13736€ (+43%)

#### **SICTOM :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée **les nouvelles consignes** de tri que le SICTOM a mises en place au 01 janvier 2023. En plus de celles que nous connaissions, nous pouvons en plus mettre dans le bac jaune tous les emballages de cuisine, du pot de yaourt et son opercule jusqu'aux capsules de café en passant par les suremballages plastiques des packs de bouteilles et autres barquettes en polystyrène.

**Collecte du Bio-déchets** (bac orange). La municipalité y était opposée. En effet devant la difficulté à gérer déjà 2 bacs (jaune et vert), un troisième est tout simplement impensable. Sauf qu'à compter, là aussi, du 01 Janvier 2024, ce tri sera obligatoire. En effet l'Etat va augmenter drastiquement la taxe sur les déchets enfouis (TGAP). Il est donc primordial de prélever de nos déchets ménagers tous ceux considérés comme organiques qui pourront être compostés et qui devraient représenter environ 30% du poids des déchets ultimes enfouis.

Plutôt qu'une mise en place de bacs individuels, M. le Maire a obtenu du SICTOM de passer à partir d'Avril 2023 en containers collectifs. Ainsi 9 bacs étanches disposés judicieusement dans le village permettent désormais aux abeilhanais, sur la base du volontariat, de participer écologiquement au tri du BIO-déchets.

Du coup, entre l'augmentation des déchets recyclables et la mise en place des bio-déchets, il y aura beaucoup moins de déchets ménagers (bac vert).

**Les bacs verts ne seront dorénavant ramassés que le Vendredi.**

**Contrôle d'accès aux déchèteries.** Un badge doit être demandé au SICTOM par voie d'internet. Ce contrôle est devenu une nécessité au regard des professionnels qui l'utilisent sans se déclarer. En effet, un professionnel doit s'acquitter d'une taxe spéciale pour déposer ses déchets PRO en déchèterie. Jusqu'à présent rien ne leur était imposé. Avec l'augmentation de la TGAP, le SICTOM doit y veiller car ce sont même les professionnels des villes limitrophes qui profitent de cette lacune.

**STATIONNEMENTS et JEAN MOULIN :**

Déjà évoqué lors de la précédente réunion M. le Maire redonne l'information à l'assemblée que la municipalité a obtenu l'assurance du Département que dans un avenir que nous souhaitons proche, le revêtement de l'avenue Jean Moulin soit refait. Il incombera juste à la commune de revoir l'agencement de cette avenue au trafic difficile. N'oublions pas que si le stationnement semble anarchique, il n'en reste pas moins qu'il en régule la vitesse. L'inconvénient c'est que les piétons n'y ont pas leur place. L'enjeu pour la mairie sera de faire un aménagement qui prendra en compte tout cela en améliorant la sécurité de tous. Pour cela il faudra inévitablement déplacer le stationnement.

La Mairie s'attelle à en créer au plus proche de l'avenue. Ainsi, les abords du stade vont être aménagés en stationnements avec en plus l'agrandissement du parking existant en bas du stade. Des raccordements sont prévus pour accéder de l'avenue au stade. L'ancienne maison CARRION (mitoyenne avec le bureau de tabac) a été achetée. Après démolition courant 2023, un parking d'environ 12 places sera créé. Et bien entendu, le square Izard sera aussi privilégié pour du stationnement.

**COMPTES FINANCIERS DE LA COMMUNE :**

M. Le Maire informe que grâce au travail de l'équipe municipale, les comptes administratifs ont fait encore ressortir plus de 200.000€ d'excédent pour l'année 2022 et toujours sans augmentation des taxes locales. De plus cette année a été particulièrement remarquable car elle a vu plus de 690.000€ investis dans le village

### **Projets à venir :**

- La commune adhère à un nouveau service de communication aux abeilhanais créé par la Communauté de communes des Avant-Monts. Pour ceux qui connaissent, ce sera l'équivalent, en mieux et gratuit, de l'application ILLIWAP qui aurait un coût de 1087€/an pour la commune si elle y adhérerait. **Vous pouvez télécharger dès à présent l'application « CC des avant-monts ». C'est gratuit, sans inscription ni coordonnées à fournir. Juste cocher la commune que vous voulez suivre et vous recevrez leurs notifications.**
- **La salle des mariages** change de lieu pour assurer l'accès aux personnes à mobilité réduite. Les travaux sont presque finis.

### **Dates à retenir :**

Fête Locale du 22 au 25 juin 23

Le Concert de l'EMI le Mardi 27 Juin à 20h au Stade.

Repas St Pierre le 30 Juin 2023

Le repas républicain le 13 Juillet 2023 au Stade à partir de 19h30 sans feu d'artifice

Le 14 Juillet la cérémonie.

La Féria du 14 au 16 Juillet 2023 avec feu d'artifice le dimanche soir.

La course de caisses à savon les 5 et 6 Aout 2023.